

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 96

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Marc DANNEELS)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)
Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)
Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)**

EXCUSE(E)S :

**Jean-Yves HERBEUVAL
Christophe DI POMPEO
Xavier DUBOIS
Louis-Armand DE BEJARRY**

ABSENT(E)S :

Raymonde DETOURBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 5 : Remplacement d'un Conseiller Municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-33 relatif à la désignation des membres au sein d'organismes extérieurs;
- L.2573-32 relatif à la création par la commune des établissements publics intervenant en matière d'action sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des Familles, notamment les articles :

- L.123-4 relatif à l'obligation faite à la commune de créer un centre communal d'action sociale ;
- L.123-6 et R.123-7, relatifs à la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.);
- R.123-8, relatif aux modalités d'élection des membres élus ;
- R.123-9, relatif aux modalités d'attribution de sièges laissés vacants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°7 en date du 18 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

Considérant que le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Considérant en outre, que le conseil d'administration comprend :

- Huit membres maximum, élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle, au scrutin de listes, lesquelles sont présentées par chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux.
- Huit membres maximum, nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Que, les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Que, lorsque le ou les sièges sont laissés vacants par un des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, ils sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Considérant qu'en l'espèce, par délibération n°7 du 18 avril 2014, huit membres ont été élus, et huit membres ont été nommés.

Que sur la liste « *Maubeuge un avenir ensemble* », ont été élus Mesdames LALY, MATAGNE, MICHAUX, PAQUE, Monsieur DEMUYNCK et Madame SERHANI.

Que cependant, suite à la disparition de Madame Jocelyne MICHAUX survenue le 30 juin 2017, un siège est désormais vacant au sein de ce conseil d'administration.

Que conformément à la législation exposée ci-dessus, il y a lieu de désigner le suivant de la liste « *Maubeuge un avenir ensemble* », soit Monsieur Yves ZUMSTEIN.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner **M Yves ZUMSTEIN** en remplacement de Madame Jocelyne MICHAUX au sein du Conseil d'Administration Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne Monsieur Yves ZUMSTEIN** en remplacement de Madame Jocelyne MICHAUX au sein du Conseil d'Administration Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAJNY



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

SEANCE DU 18 avril 2014

DELIBERATION N° 7

SLOW

0025-D96-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : VSF / JR-JT



Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 ^{ème} :
Services Extérieurs : JONES M. H. B.

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 5 : Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont des établissements publics communaux dotés d'une personnalité morale distincte des Communes.

Conformément aux dispositions des articles R. 123-10 à 12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dès son renouvellement, le conseil municipal doit procéder, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection et à la désignation des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

En conséquence, il est demandé de fixer à 16 membres, outre le Maire, Président de droit, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions d'animation, de prévention, ou de développement social menées dans la commune.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Monsieur le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1 : « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2 : « Maubeuge toujours »

Liste 3 : « Maubeuge bleu Marine »

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Passer au vote des représentants du Conseil au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote :

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins Maubeuge Bleu Marine
- Déclare élus les Conseillers ci-dessous, suivant le procès-verbal ci-joint.

1	LALY Marie-Charles
2	MATAGNE Pascaline
3	MICHAUX Jocelyne
4	PAQUE Jeannine
5	DEMUYNCK Christian
6	SERHANI Samia
7	ZATAR Sylvie
8	DUBOIS Xavier

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DEBAGNY



Représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS

MAUBEUGE, UN AVENIR ENSEMBLE

1 – LALY Marie-Charles

2 – MATAGNE Pascaline

3 – MICHAUX Jocelyne

4 – PAQUE Jeannine

5 – DEMUYNCK Christian

6 – SERHANI Samia

7 – ZUMSTEIN Yves

8 – CORDIER Sophie